

## Dispositifs d'aides – devoirs faits

	Permanence efficace/Devoirs faits en journée	Permanence pédagogique	Temps d'accompagnement aux devoirs de 16h à 17h	Devoirs faits après les cours
<b>Public visé</b>	5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> Les 6 <sup>e</sup> auront un créneau « Devoirs faits » à l'emploi du temps dès la fin des cours avec Mme Aubouin.	Tous	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup>
<b>Encadrement</b>	Enseignants Assistants d'éducation Assistants pédagogiques	Assistants pédagogiques ou professeurs	3 à 4 professeurs et 2 assistants pédagogiques	Assistants d'éducation
<b>Quand ?</b>	A l'emploi du temps	13 à 13h55 Salle 119	Lundi, mardi, jeudi de 16h à 17h (2 soirs par classe)	Lundi, Mardi et jeudi de 16h à 17h et de 17h à 18h
<b>Objectifs</b>	Faire ses devoirs Apprendre l'autonomie Recourir à l'aide d'un adulte si nécessaire	Revoir une leçon mal comprise Aide à l'apprentissage des leçons Aide aux devoirs	Faire ses devoirs Apprendre l'autonomie Recourir à l'aide d'un adulte si nécessaire	
<b>Modalités d'inscription</b>	Pas d'inscription Obligatoire entre 2 heures de cours (possibilité d'aller au CDI)	Pas d'inscription	Dispositif obligatoire jusque fin septembre. Désinscription par écrit ensuite (document à rendre à M. Fontaine)	Sur inscription uniquement. Document à remplir (téléchargeable sur Pronote ou à retirer en vie scolaire)

Dans tous les cas, les élèves sont en groupe à effectif réduit.